



PASS + Hauts-de-Seine

La date de début des inscriptions à ce dispositif **pour les collégiens non inscrits en 2017-18** est le 1^{er} juin 2018.

Le Conseil Départemental met à disposition des collégiens un dispositif appelé Pass +.

<https://passplus.hauts-de-seine.fr/Beneficiaire>

Les avantages de ce dispositif sont :

- 1) Une aide financière pour les activités extrascolaires :
 - 80€ pour les collégiens non boursiers (60€ pour le sport, 20€ pour la culture ; ou 60€ pour la culture et 20€ pour le sport)
 - 100€ pour les collégiens boursiers (80€ pour le sport, 20€ pour la culture, ou l'inverse).

Vous ne pourrez pas attribuer plus de 60€ au même organisme. Ce système repose sur un porte monnaie électronique.

L'association sportive et culturelle du collège est affiliée au Pass+, et vous pourrez donc payer une partie du coût des activités choisies par votre enfant avec le Pass+

A l'inscription au Pass+, vous devrez attribuer le montant que vous désirez à L'AS Notre Dame, en choisissant la dominante sport pour l'inscription aux activités sportives de l'AS, ou la dominante culture pour l'inscription aux visites de Paris ou au théâtre.

- 2) Un service de soutien scolaire en ligne gratuit à la demande des familles, à partir du compte Pass+.
- 3) Des bons plans... (invitations, réductions,...)
- 4) Une carte appelée PASS + sera distribuée en septembre 2018.

Le compte est conservé pendant toute la durée de la scolarité du collégien, les familles devront bien conserver les identifiant et mot de passe.

- **Collégiens déjà inscrits en 2017-2018**

Les inscriptions sont conservées pour l'année 2018-19, les collégiens ne doivent pas se réinscrire. Vous devrez utiliser les identifiants et mots de passe 2017-18 pour vous connecter. Les avantages seront accordés dès validation de la scolarité 2018-19 par le collège.

- **Nouvelles inscriptions : Inscription 6ème et élèves non inscrits au Pass+ en 17-18**

- le représentant légal doit créer un compte « foyer »
- il reçoit un courriel de confirmation de création de compte avec un identifiant et un mot de passe provisoire
- il se reconnecte à son compte, modifie le mot de passe provisoire et inscrit son ou ses enfants.

Si vous n'avez pas Internet, vous pourrez vous rapprocher de Mme Le Bras.